

**Entre les soussignés :**

.....

Raison sociale :

dont le siège social est à.....,

représentée par M.....

**d'une part,**

**Et**

M..... (Nom/ Prénom)

demeurant à.....

de nationalité.....

N° national identification (à défaut : date et lieu de naissance)

**d'autre part,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Date d'embauche et nature du contrat**

..... engage M..... à compter du ..... dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps partiel.

**Période d'essai**

Cet engagement est conclu sous réserve d'une période d'essai de..... mois, soit du .....au....., durant laquelle il pourra prendre fin à la volonté de l'une ou de l'autre des parties à tout moment sans préavis, ni indemnité.

La période d'essai, conformément à la convention collective nationale du sport, pourra être renouvelée. Ce renouvellement sera motivé et signifié par écrit.

**Classification du salarié**

..... engage M..... en qualité de..... (*dénomination du poste occupé*) avec la qualification..... (*employé, technicien, cadre*) correspondant au groupe..... (*préciser le groupe*) de la convention collective nationale du sport.

**Fonctions**

M..... exerce les fonctions de..... sous l'autorité et selon les directives de..... auquel il (elle) rend compte de son activité.

Dans le cadre de ses fonctions, M....., et sans que cette liste soit limitative, est chargé(e) d'assurer :

- .....
- .....
- .....

**Lieu(x) de travail**

Le contrat de travail s'exécute à.....

*Dans la cadre de ses fonctions, M..... est amené à se déplacer dans ..... (indiquer une zone géographique).*

**Durée de travail**

La durée hebdomadaire (*ou mensuelle*) de travail de M..... est fixée à ..... heures.

La répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine (*ou le cas échéant les semaines du mois*) est la suivante :

– .....

– .....

– .....

Les horaires de chaque journée travaillée seront communiqués.... (*indiquer les modalités de communication par écrit : comme la remise d'une planning de manière hebdomadaire*).

L'employeur peut, à condition du respect d'un délai de prévenance de 7 jours ouvrés, modifier la répartition des horaires de travail précédemment définie (*préciser impérativement les cas et la nature de ces modifications...exemples...*)

- *en cas d'accroissement ou baisse d'activité indépendante de la volonté de l'employeur,*
- *d'organisation de stages ou autres événements sportifs non prévisibles,*
- *d'évènements liés à l'activité de la structure se déroulant le dimanche (si dimanche non travaillé habituellement)...*

M..... peut dans les conditions prévues à l'article L.3123-24 du Code du travail refuser cette modification

M..... peut être amené à effectuer des heures complémentaires, conformément aux dispositions légales et conventionnelles, qui ne pourront excéder le 1/3 de la durée hebdomadaire (*ou mensuelle*) prévue au contrat, soit..... heures par semaine (*par mois*), sans toutefois que la durée hebdomadaire de travail n'atteigne 35 heures.

**Rémunération**

En contrepartie, M.....perçoit une rémunération mensuelle brute de .... Euros.

M..... est informé par le présent contrat qu'il bénéficie également, au pro rata de sa durée du travail :

- d'une prime d'ancienneté conformément à l'article 9.2.3 de la convention collective nationale du sport,
- ..... conformément à *l'accord d'entreprise ou l'usage*.

La mention de ces primes et gratifications n'emportent pas leur contractualisation. Elle a une simple valeur d'information à l'égard du salarié.

**Avantages en nature**

*Prévoir les avantages en nature (voiture de fonction, téléphone, logement) : conditions d'utilisation et sort à la rupture du contrat.*

**Repos hebdomadaire**

Option 1 : travail régulier le dimanche

Compte tenu de la nature de l'activité de ..... et de l'emploi de M....., le jour de repos hebdomadaire n'est pas fixé le dimanche.

En contrepartie, il est accordé à M..... : *(un choix doit être fait dans le contrat)*

- 11 dimanches non travaillés par an hors congés payés. Son jour de repos hebdomadaire est le..... *(déterminer un jour de la semaine)*.
- deux jours de repos consécutifs par semaine, le..... et le .....

Option 2 : travail exceptionnel le dimanche

Le jour de repos hebdomadaire est fixé le dimanche.

M..... peut cependant être amené à travailler de manière exceptionnelle le dimanche.

Les heures effectuées seront alors rémunérées ou récupérées conformément à l'article 5.1.4.2 de la convention collective nationale du sport.

**Sujétions particulières**

*Prévoir les conditions particulières de travail (accompagnement de groupe lors de stages, de weekend, astreintes, formations...).*

**Protection sociale**

M.....est assujéti à la législation relative à la Sécurité sociale, aux prestations familiales et aux accidents de travail et maladies professionnelles *(numéro sous lequel les cotisations sont versées)* ; au régime de retraite complémentaire de ..... *(Nom + Adresse)*, ainsi qu'au régime de prévoyance..... *(Nom + Adresse)*.

**Convention collective applicable**

Le présent contrat est régi par la convention collective nationale du sport, étendue le..... et consultable au..... *(indiquer le lieu où le salarié peut consulter la CCNS)* ; et par..... consultable au..... *(indiquer l'existence d'un accord d'entreprise éventuel et son lieu de consultation)*.

**Fait en deux exemplaires**

**à....., le.....**

**Signature de l'employeur**

*Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

**Signature du salarié**

*Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*